

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR Q.K.J. MASIRE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BOTSWANA

Monsieur le Président, Messieurs les ministres, distingués délégués,  
Mesdames et Messieurs.

Je suis très heureux d'avoir le privilège de vous accueillir à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Je voudrais souhaiter la bienvenue tout particulièrement à nos hôtes internationaux pour qui cette visite au Botswana est parfois la première. J'espère sincèrement les revoir dans notre pays, pourquoi pas à l'occasion de voyages privés.

Je dois avouer que lorsqu'on nous demanda d'accueillir cette session, nous nous montrâmes d'abord plutôt sceptiques quant à la capacité de notre pays d'organiser une telle manifestation vu le stade actuel de notre développement. Nous pensions que la ville de Gaborone qui est relativement petite, ne disposait pas de services et d'une infrastructure suffisants pour accueillir une conférence de deux semaines comprenant au moins 300 participants. Nous n'avions même pas de salle de conférence assez spacieuse. Même votre secrétaire général si persuasif et efficace ne réussit pas à nous convaincre qu'une tente pouvait très bien faire l'affaire. Il nous fallut l'assurance de votre Comité permanent pour accepter une telle idée. Quant au dénouement de l'histoire, vous pouvez le deviner vous-même puisque vous voilà réunis sous cette tente. Il ne me reste qu'à espérer que nous réussirons à compenser ce qui nous manque pour satisfaire les exigences de la Conférence par notre accueil et notre amitié.

C'est pour mon pays, le Botswana, à la fois un honneur et un plaisir que d'accueillir cette assemblée, malgré les quelques problèmes que je viens de mentionner. Nous sommes ravis de nous associer à cette jeune Convention: jeune parce qu'elle a été signée il y a tout juste dix ans, le 3 mars 1973, et n'est entrée en vigueur qu'il y a huit ans mais qui a accompli plus de grandes choses que son âge ne le laisserait supposer. Le nombre impressionnant de Parties à la Convention, représentant non moins de 81 Etats souverains, témoigne à lui seul de son impact. J'espère sincèrement, Monsieur le Président, que la formule utilisée par votre Convention pour rallier un nombre de Parties aussi impressionnant en si peu de temps continuera à attirer de plus en plus de pays qui viendront adhérer à la CITES.

Nous connaissons tous les circonstances qui présidèrent à la naissance de la CITES. Il vaut pourtant la peine de les rappeler étant donné que la situation n'a guère changé depuis 1973. Il fut alors reconnu que la dégradation écologique et la surexploitation des ressources naturelles par le surpâturage, les cultures itinérantes sur brûlis, la pollution, le déboisement, le braconnage et le commerce illicite d'espèces de faune et de flore représentaient une menace grave et généralisée non seulement pour la conservation de la nature, mais aussi pour la survie même de l'homme, étant donné que des terres dégradées et des ressources épuisées ne sauraient suffire aux besoins de la population de la terre qui ne cesse de s'accroître. Il fut également reconnu que les espèces de faune et de flore sauvages aussi belles que variées constituaient un élément irremplaçable des systèmes naturels de la terre qu'il importe de sauvegarder pour les générations présentes et à venir. Et rien de tout cela n'a changé. Les Etats contractants reconnaissaient l'importance croissante de la faune et de la flore pour la science, la culture, les loisirs et l'économie et je suis

convaincu que nous tous ici présents, en sommes également conscients. La communauté internationale prit alors conscience de ce que les peuples et les Etats sont, et devraient être, les garants de la protection de leur propre faune et flore sauvages, et qui plus est, que la coopération internationale est essentielle pour la protection de certaines espèces de faune et de flore sauvages contre la surexploitation due au commerce international. Ces vérités à l'épreuve du temps constituent peut-être le facteur principal qui encourage de plus en plus de pays à adhérer à la CITES.

Monsieur le Président, une augmentation du nombre des membres ne représente pas seulement un exploit en tant que tel, elle est aussi un indicateur du dynamisme d'une organisation. Certes, l'avenir de plusieurs espèces de faune et de flore sauvages inscrites dans la liste des espèces menacées aux termes de la Convention n'est peut-être pas encore assuré, mais la situation s'est néanmoins nettement assainie depuis que cette Convention existe. Il suffit de jeter un coup d'oeil à l'ordre du jour de la présente session pour se rendre compte que notre Convention est tout sauf statique. Bien au contraire, la Convention continue à relever les défis à mesure qu'ils se présentent. L'augmentation du nombre de problèmes, telle qu'elle apparaît à la lumière des si nombreux sujets à l'ordre du jour nous rappelle également que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Les rapports successifs qui seront présentés à cette assemblée ne manqueront certainement pas de passer en revue les résultats obtenus depuis la Conférence de New Delhi et les problèmes qui restent à régler.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous parler de la modeste contribution du Botswana à la conservation en général et à la Convention en particulier. Nous, habitants du Botswana, reconnaissons que la faune et la flore sauvages sont un élément irremplaçable des systèmes naturels de la terre et que nous devons les protéger pour les générations présentes et à venir. C'est dans ce but que nous avons créé trois parcs nationaux et cinq réserves de gibier représentant 17% du territoire du Botswana. Pris séparément, aucun d'eux ne peut être considéré comme une entité écologique à part entière. Ensemble, ils protègent une gamme d'espèces très représentative de la faune et de la flore du pays, puisqu'ils s'étendent du Parc national semi-désertique du Gemsbok à la réserve de gibier marécageuse de Moremi. Les réserves de gibier de Moremi et de Khutse ont ceci d'unique qu'elles ont été créées à la demande des résidents de ces districts désireux de faire d'une partie de leur territoire des sanctuaires de faune. La protection de la nature intéresse donc non seulement le Gouvernement mais aussi le peuple du Botswana.

Certes, nous n'avons pas protégé autant de régions que nous l'aurions souhaité, mais il faut reconnaître que chez nous, la terre constitue une ressource rare dont nous voudrions optimiser l'utilisation malgré les besoins en conflit. Nous devons faire un choix: l'élevage du bétail est et demeurera l'un des principaux piliers de l'économie du Botswana, bien que le secteur minier ait pris la première place. Les cultures, qu'elles soient vivrières ou de rapport, jouent aussi un rôle non négligeable dans la vie de tous les Botswanais. N'est-ce pas en somme le voeu le plus profond de tous les pays que d'être auto-suffisants sur le plan de la production alimentaire, afin de permettre à la terre de nourrir chacun de ses habitants. A la lumière de ces explications, on se rend mieux compte de ce que représente pour un pays comme le nôtre, le fait de consacrer 17% de ses terres à la protection de la faune et de la flore sauvages.

En créant nos réserves de gibier et nos parcs nationaux, nous avons à coeur non seulement de préserver notre patrimoine national pour les générations à venir, mais aussi de répondre aux besoins de la génération actuelle, tant

pour ce qui est de l'esthétique que des loisirs, en diversifiant la structure économique de notre pays grâce au développement du tourisme. Des agences conduisent les touristes dans ces parcs et réserves pour leur permettre d'observer et de photographier les animaux sauvages. Ces réserves et parcs représentent une importante source de devises étrangères pour le Botswana étant donné que la plupart des touristes viennent de l'étranger.

Pour ce qui est de l'aspect scientifique, des recherches organisées sont autorisées dans tous ces parcs et réserves naturelles où plusieurs projets gouvernementaux et non gouvernementaux sont actuellement en cours. La chasse sportive et de subsistance est autorisée à l'extérieur des parcs nationaux et des réserves de gibier. Pendant la saison de chasse de 1982, nous avons par exemple fixé un quota de chasse d'un peu plus de 73'000 animaux pour les chasseurs, et les permis de chasses ont représenté une valeur potentielle de P 700'000. Nous accueillons aussi des chasseurs sportifs internationaux qui doivent chasser par l'intermédiaire des sociétés de safaris établies dans notre pays. C'est ainsi que nous avons réservé 5'922 animaux sur 73'000 à nos clients internationaux.

Si nous sommes conscients de la valeur potentielle de la faune et de la flore sauvages, il est également vrai qu'à moins que ces ressources ne soient protégées, seuls en profiteront les individus peu scrupuleux que sont les braconniers et les exportateurs et importateurs illicites de faune et de flore sauvages. Nous disposons d'une législation suffisante sous la forme des Fauna Conservation Act, National Parks Act, Forests Act et Herbage Preservation Act (Lois pour la conservation de la faune, sur les parcs nationaux, les forêts et pour la préservation des pâturages), qui nous permettent de contrôler le commerce de faune et de flore sur le plan national, mais nous devenons pratiquement impuissants dès qu'une plante ou un animal quitte nos frontières, légalement ou illégalement. C'est pourquoi, nous nous félicitons de l'existence d'une telle Convention réglementant le commerce de la faune et de la flore sauvages au niveau international.

Il est encourageant de constater que la CITES n'interdit ou ne décourage pas le commerce légal de la faune et de la flore sauvages mais cherche plutôt à contrôler le commerce pour garantir l'utilisation durable de ces ressources. Seuls les braconniers et les trafiquants de faune et de flore sauvages ont des raisons de craindre cette Convention, d'ailleurs, plus ils la craindront, mieux cela vaudra. Dans le cadre de nos programmes de planification de l'utilisation des terres, nous avons identifié et délimité des zones selon le type d'utilisation économique auxquelles elles conviennent, conformément à notre politique des pâturages tribaux (Tribal Grazing Land Policy) et au programme de mise en valeur des terres arables qui lui est lié. Dans les limites de cette stratégie de planification de l'utilisation des terres, nous avons aussi adopté une législation portant sur l'identification et la désignation de régions importantes pour les ressources sauvages, régions situées à l'extérieur du réseau des parcs nationaux et des réserves de gibier, et où le tourisme et la faune sauvage seront les principales formes d'utilisation de la terre. Nous prévoyons pour ces zones des programmes d'utilisation comprenant notamment la chasse sportive et de subsistance, le prélèvement de gibier, la capture d'animaux vivants, l'élevage de gibier et les safaris-photo.

Nous croyons en la conservation des ressources naturelles dans son sens le plus large, c'est pourquoi, tout en faisant notre possible pour préserver les espèces menacées, nous désirons néanmoins tirer parti au mieux des ressources qui ne sont pas menacées. Nous étudions donc les possibilités d'utiliser les produits du veld pour l'alimentation et la médecine, d'élever

des vers à soie locaux, de domestiquer des espèces sauvages sélectionnées et d'étudier les possibilités de production de bois de construction à partir des forêts locales.

Il est encourageant de constater qu'à l'occasion de votre dernière session tenue à New-Delhi, vous avez adopté une résolution sur l'assistance technique aux pays en développement pour les aider à appliquer les objectifs louables de la Convention. Il ne me reste qu'à espérer que les Parties qui pourront bénéficier de cette assistance redoubleront leurs efforts. A cet égard, je voudrais remercier le Secrétariat de la CITES pour avoir invité un des cadres s'occupant de l'application de la CITES au Botswana, à suivre un cours intensif portant sur des questions relatives à la Convention. Ce cours s'est avéré utile non seulement pour ce cadre mais aussi pour le pays en tant que Partie à la Convention. Je voudrais aussi remercier le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a permis au Botswana d'assister à la réunion régionale pour l'examen décennal des annexes tenue à Nairobi à la fin de l'année dernière. C'est grâce à l'aide de nos amis, que de jeunes pays comme le nôtre, deviennent capables de contribuer à la conservation de la faune et de la flore sauvages pour le bien national et celui de toute l'humanité.

En conclusion, Monsieur le Président, ayant remarqué que vous avez un ordre du jour chargé, je ne voudrais pas abuser de votre temps. J'ai donc le plaisir de vous souhaiter une réunion fructueuse et de déclarer ouverte la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

## DISCOURS DE MONSIEUR SAMAR SINGH, PRESIDENT DU COMITE PERMANENT

Monsieur le président de la République, Messieurs les ministres, distingués invités, chers délégués et participants à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention.

Au nom du Comité permanent et en mon nom personnel, j'ai le grand plaisir de vous accueillir à cette réunion historique.

Son Excellence le Dr. Masire, président de la République du Botswana nous a fait le grand honneur de bien vouloir être présent à la cérémonie d'ouverture et de prononcer le discours inaugural. Ce fait dénote l'importance que son Excellence accorde aux objectifs de cette session et de l'intérêt réel que son gouvernement attache à l'impératif d'assurer une utilisation plus judicieuse des ressources naturelles vivantes en déclin rapide. Nous sommes ravis que le ministre du Commerce et de l'industrie de même que les autres dignitaires du Gouvernement du Botswana aient trouvé le temps d'être parmi nous ce matin et je leur adresse les meilleurs voeux de bienvenue de toutes les Parties à la Convention. Nous sommes également très honorés de la présence de Monsieur Mostafa Tolba, directeur exécutif du PNUE, qu'il est inutile de présenter à cette auguste assemblée.

Cette session est historique à plus d'un titre. Premièrement et surtout, elle a lieu, pour la première fois, sur le continent qui compte actuellement plus du quart de toutes les Parties à la Convention. Lors de notre dernière session à New Delhi, au début de 1981, vingt Etats africains étaient Parties, la République centrafricaine ayant adhéré juste avant le début de la session. Cependant, avant la fin de la session, le Rwanda et la Zambie nous avaient rejoints et ces deux dernières années, nous avons accueilli dans notre fraternité d'autres Etats de ce grand continent: le Libéria, le Mozambique, le Zimbabwe, la République-Unie du Cameroun, le Malawi et le Soudan. A la fin de la présente session, la Convention entrera en vigueur pour le Congo, et comptera au 1er mai 1983 un nombre total de 81 Parties parmi lesquelles 28 appartiendront au continent africain. Au nom du Comité permanent représentant les intérêts de toutes les Parties, je voudrais féliciter les gouvernements de tous ces Etats pour la sagesse et la perspicacité dont ils ont fait preuve en venant renforcer la Convention. Nourrissant de grandes espérances, je forme le voeu de voir leur exemple suivi non seulement par les autres Etats africains mais aussi par tous ceux qui doivent reconnaître que seule la coopération internationale leur permettra de s'assurer l'usufruit total et permanent de leurs propres ressources naturelles vivantes.

L'autre raison importante de qualifier cette session d'historique est que cette année, la CITES achève la première décennie de son existence. En effet, il y a dix ans, soixante-six Etats se sont réunis à Washington pour donner naissance à la Convention. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, 81 nations correspondant à plus des trois quarts de la surface émergée du globe et représentant toute une gamme de situations, de conditions et d'intérêts sont Parties à la Convention. Parmi elles, 59 sont aujourd'hui présentes pour réexaminer ce qui a été accompli dans cette première décennie et pour trouver les moyens de renforcer encore cet accord international largement reconnu sur les ressources naturelles existantes. C'est dans un des principaux pays "consommateurs" que la Convention a vu le jour. Il est donc tout à fait approprié que son dixième anniversaire soit célébré ici, dans la région qui compte le plus grand nombre de pays "producteurs". Ce fait est significatif car toute la philosophie de la CITES repose sur les fondations solides de l'intérêt profond et de la coopération liant les pays producteurs aux pays consommateurs.

Dans leur grande sagesse, les gouvernements de tous les Etats "producteurs" Parties à la Convention, et qui représentent la quasi totalité du monde en développement, en reconnaissant le caractère indispensable de la coopération internationale pour la conservation des systèmes entretenant la vie et des ressources irremplaçables de la Terre, ont pris une décision extrêmement positive, en nombre tel qu'ils forment aujourd'hui plus des deux tiers du total des membres de la CITES. Ces événements ont pris tournure d'un mouvement mondial dont il ne suffit pas de se réjouir mais qui devrait surtout recueillir toute la compréhension, le soutien et la coopération de ceux dont la demande et la consommation sont la cause principale de l'épuisement des ressources naturelles et en particulier des espèces sauvages de faune et de flore dans le monde entier. Un contrôle, une réglementation efficaces et, plus encore, un ralentissement de la consommation afin de préserver la diversité génétique et de garantir des avantages durables aux générations présentes et à venir est le seul et unique moyen de garantir la survie à long terme de l'humanité.

En une telle occasion, on est tenté de retourner un instant dans le passé. C'est lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, en 1972, que le "principe des ressources sauvages" a été adopté à l'unanimité par les 113 nations représentées. Voici les termes historiques par lesquels ce principe a été énoncé :

"L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique".

Il n'est pas inutile de remarquer que c'est Madame Indira Gandhi elle-même, premier ministre de l'Inde et chef de la délégation indienne à la Conférence, qui prit l'initiative d'introduire ce principe et d'assurer son adoption à l'unanimité.

C'est également lors de cette Conférence des Nations Unies qu'un autre principe très important fut énoncé. Il reconnaissait que toutes les espèces appartiennent au patrimoine commun de l'humanité et que les nations industrialisées devraient assumer une part plus importante des coûts de conservation de cet héritage mondial. Baptisé "Additionality Principle", il proposait que la communauté internationale - principalement les pays qui en ont les moyens - verse une compensation financière non négligeable aux nations en développement afin de contrebalancer les répercussions négatives, pour ces économies naissantes, de la prise de mesures de conservation et de protection de l'environnement. Il n'était pas question que cette aide complémentaire soit consentie par esprit de charité mais plutôt qu'elle reflète la reconnaissance d'une responsabilité conjointe devant la disparition d'un patrimoine commun.

La faune et la flore sauvages sont aujourd'hui plus menacées que jamais. Maintes études demandées par les gouvernements et les organisations concernés indiquent que si la tendance ne se modifie pas, environ 20% de toutes les espèces animales et végétales existantes auront disparu d'ici à l'an 2000. Une extinction à une telle échelle est sans précédent dans l'histoire de l'homme et les conséquences sont trop effrayantes pour envisager d'y faire face. Dans ce contexte, la CITES a un rôle capital à jouer. Il est extrêmement réjouissant de constater que la Convention couvre aujourd'hui tellement de régions et qu'elle est aussi largement reconnue.

Cependant, tant qu'il restera des lacunes importantes dans les régions couvertes et tant qu'un commerce sans scrupules conservera toute latitude pour opérer, l'efficacité de la Convention ne pourra qu'être gravement entravée. Il est, de toute évidence, essentiel que les Etats Parties adoptent la conduite que l'on attend d'eux et que la mise en oeuvre se fasse selon la lettre et l'esprit de la Convention. Dans les quelques jours qui viennent, nous aborderons ces questions et les problèmes connexes; les résultats obtenus permettront, je l'espère, de renforcer encore les objectifs et l'efficacité de la Convention.

A cet égard, les organisations non gouvernementales ont un rôle vital à jouer. La CITES est un instrument unique qui rassemble un éventail varié d'intérêts dans une cause commune. Le fait que tant d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales soient présentes aujourd'hui est, je crois, révélateur de leur engagement pour assurer l'efficacité de la Convention. Je voudrais en appeler à toutes les ONG représentées ici et, à travers elles, à la communauté mondiale des ONG pour leur demander de redoubler leurs efforts afin de propager la bonne parole de la conservation au sens le plus noble du terme. Dans un monde dominé par l'esprit de consommation, les ONG ont le devoir de modifier cette attitude au profit de l'utilisation frugale des ressources naturelles car c'est là, en fin de compte, qu'est notre salut.

Un des problèmes cruciaux auquel cette réunion s'attachera est la question du financement et des relations avec le PNUE et l'UICN. Nous avons tous conscience de l'aide directe apportée par le PNUE à la CITES et du rôle de catalyseur qu'il a joué dans la dernière décennie. J'ai souvent entendu dire que la CITES avait atteint sa majorité. Je ne doute donc pas que des solutions dénotant maturité et responsabilité seront prises avec la coopération véritable de chacun. Je suis tout particulièrement ravi que, vu l'importance de la session, Monsieur Mostafa Tolba, directeur exécutif du PNUE soit aujourd'hui parmi nous afin de nous aider à trouver une solution pratique à ce problème.

La tâche la plus importante du Comité permanent a peut-être été la préparation de cette session. A ce sujet, je voudrais exprimer notre profonde satisfaction et toute notre gratitude au Gouvernement du Botswana, non seulement pour avoir accepté de recevoir la Conférence mais aussi pour avoir établi le Comité d'organisation. Ce comité, de même que le Secrétariat, a oeuvré assidûment, avec beaucoup de dévouement et de compétence à la préparation et à l'installation de la Conférence. En notre nom à tous, je me permets de remercier notre pays hôte pour l'hospitalité chaleureuse qui nous est manifestée ici. En une telle occasion, tous ces facteurs mis ensemble sont indispensables à une communication efficace.

Nous avons devant nous un ordre du jour chargé. Préparons-nous aux tâches qui nous attendent, pleins d'espoir, de confiance et de détermination - espoir et confiance dans notre capacité à tous de remplir les lourdes responsabilités que nous avons acceptées, détermination de ne pas décevoir ceux que nous représentons et de défendre et mettre en oeuvre les principes et objectifs de la Convention.

DISCOURS DE MONSIEUR MOSTAFA K. TOLBA, DIRECTEUR EXECUTIF DU  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président de la République du Botswana, Monsieur le président du Comité permanent de la CITES, Monsieur le secrétaire général de la Convention, Excellences, membres du gouvernement et du corps diplomatique, distingués participants et observateurs. C'est pour moi un honneur et un privilège de m'adresser à la quatrième session des Etats Parties à la Convention en cette année du dixième anniversaire de la Conférence plénipotentiaire de Washington, conférence qui a préparé le terrain pour une Convention qui, en moins d'une décennie, est devenue la mieux reconnue de toutes les conventions de conservation.

Monsieur le Président, distingués participants, je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple du Botswana qui ont bien voulu accueillir cette conférence, et qui ont fait l'impossible pour satisfaire à toutes ses exigences. La gentillesse et l'hospitalité de nos hôtes influenceront certainement sur le déroulement heureux de cette session. Votre présence ici, en personne, aujourd'hui, Monsieur le Président, est un grand honneur pour nous et, j'en suis convaincu, pour tous ceux qui assistent à la conférence.

Il y a dix ans, à la Conférence de Washington, certains exprimèrent leurs craintes à l'idée que la Convention puisse être déformée en un instrument qui empêcherait le commerce des ressources naturelles sauvages. Ces craintes ne se sont pas matérialisées et la CITES est devenue un organe de réglementation efficace, aidant les pays en développement à sauvegarder leurs richesses naturelles en espèces de faune et de flore sauvages. Que la CITES ait été d'ores et déjà ratifiée par 81 pays - notamment la plupart des principales nations productrices et consommatrices - est preuve suffisante de la vitesse à laquelle la Convention a démontré son utilité aux gouvernements dont certains étaient au début - je crois qu'il faut le dire - extrêmement sceptiques quant à l'intérêt potentiel d'une telle Convention.

En fait, il y a dix ans, certains gouvernements - ceux du tiers monde en particulier - doutaient également de l'intérêt de la conservation en général. Cette opinion s'est écroulée, tant sur le plan conceptuel que sur le plan pratique, et nous avons réalisé que la conservation de la faune et des autres ressources vivantes est une composante indispensable du développement durable.

En démontrant l'importance économique du contrôle du commerce des espèces de faune et de flore et de leurs produits, la CITES a joué un rôle fondamental dans ce revirement d'opinion. La maturité rapidement acquise par la Convention, reflète une évolution semblable du mouvement de la conservation dans son ensemble. Nous pouvons donc dire aujourd'hui, sans craindre d'être accusés de partialité, que les adhésions à cette Convention sont le test révélateur du sérieux avec lequel une nation décide d'appliquer la politique de conservation pour le développement, préconisée par la Stratégie mondiale de la conservation.

La réussite de la Convention de Washington est inscrite dans l'augmentation régulière du soutien et de l'aide apportés par les Etats membres. Un des signes indicateurs de l'appui fourni par les gouvernements, est leur disposition à contribuer au fonds d'affectation spéciale.

Cependant, je suis convaincu que les Parties se joindront à moi pour reconnaître le rôle vital joué par les ONG. Par l'invitation qui m'a été faite de m'adresser à cette session, l'occasion m'est offerte de rendre hommage à leur importante contribution. Cela va beaucoup plus loin que les discussions de couloir et les interventions qui rendent les sessions des Parties si vivantes et si constructives; la vigilance constante des organisations concernées, a fait, des règlement de la CITES, "la" référence incontestée pour le commerce international. Les activités des ONG ont contribué à nous maintenir en alerte. Sans les données précises fournies essentiellement par les groupes TRAFFIC sur l'état des espèces, sur la taxonomie et les conditions commerciales, la CITES ne serait ni aussi applicable ni aussi efficace.

A cet égard, je rends un hommage particulier au WWF et à l'UICN. Ces deux organisations ont financé, de façon désintéressée, en collaboration avec le PNUE, une gamme complète d'activités de soutien à la CITES. Ainsi, le rapport sur le commerce international des produits du rhinocéros, a révélé que beaucoup de cornes de rhinocéros africains finissaient sous forme de manches de dagues de cérémonie dans un pays d'Asie occidentale - depuis, le gouvernement de ce pays a mis à profit ces renseignements et entrepris d'éliminer l'utilisation de la corne de rhinocéros.

L'UICN, par le truchement de sa Commission de sauvegarde des espèces en général, et du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature financé par le PNUE en particulier, fournit les données de base pour les inscriptions aux annexes. Il convient de citer tout spécialement l'Unité des plantes menacées, qui a contribué à attirer l'attention des gouvernements sur le rôle irremplaçable que jouent les plantes sauvages en tant que sources de matériel génétique pour l'agriculture et l'industrie.

Vous conviendrez certainement que le Secrétariat restreint, sis en Suisse, parce qu'il n'oublie jamais que la CITES existe d'abord et surtout pour servir les gouvernements, a garanti l'indépendance résolue de la Convention vis-à-vis de tout groupe de pression. Le PNUE a aidé le Secrétariat à fournir aux gouvernements des services pratiques, tels que permis non falsifiables, documents d'identification, contre-expertises dont dépend le fonctionnement quotidien de la Convention.

La réputation de professionnalisme et d'indépendance de la CITES a permis de rallier à la cause les intérêts commerciaux responsables qui ont compris que la conservation de la faune et de la flore servait aussi leurs intérêts.

Ils ont eu le malheur d'être associés à tort aux trafiquants sans vergogne qui ont le souci, non de la prospérité à long terme du commerce, mais de leur propre profit à court terme. Je suis sûr que vous avez tous eu connaissance de cette remarque faite récemment en public par ce commerçant européen spécialisé dans les peaux - et je cite, "je peux contrecarrer cette Convention comme je veux ... et même sur le plan juridique". La tâche principale des forces de l'ordre devrait être de traquer sans relâche et de poursuivre en justice ces commerçants si peu scrupuleux. Ce sont eux qui exploitent le braconnier de la brousse. Le petit braconnier qui ne reçoit jamais qu'un maigre salaire, et qui pense surtout à sa famille affamée, est victime au même titre que les animaux qu'il tue. J'en appelle aujourd'hui aux gouvernements représentés ici, pour qu'ils fassent en sorte que ces commerçants exploitant la misère des braconniers soient punis par des amendes et des peines de prison correspondant aux dommages causés et aux profits réalisés. Ces "gros bonnets" devraient être traités avec autant de sévérité que les trafiquants de drogue - rien n'est assez dur pour eux.

Le PNUE comprend que les pays en développement ne peuvent pas assurer la surveillance de leurs frontières, souvent longues et isolées, comme ils le voudraient. Il faut donc accepter que les frontières perméables sont une des données du problème. La plus grande part de responsabilité incombe aux pays consommateurs riches qui ont le devoir d'éduquer la demande intérieure. Les gouvernements, en collaboration avec le PNUE, les ONG, les importateurs et les média, doivent intensifier leurs efforts d'information auprès des responsables des douanes, des négociants, des commerçants et des clients, en vue de les rendre attentifs à ce que l'on peut et ce que l'on ne doit pas acheter. A ce sujet, je souhaite vivement que vous preniez tout le temps d'examiner en détail les méthodes et moyens pour améliorer la transmission et l'efficacité de l'information du public.

Il me semble que nous ne devrions pas laisser le débat sur les annexes prendre le pas sur l'examen des méthodes et moyens visant à rendre ces instruments plus efficaces en tant que règlements de contrôle international.

Dans ce contexte, je voudrais faire quelques remarques brèves:

Certes, la Convention permet aux Parties de formuler des réserves dans certaines circonstances. Néanmoins, les réserves entravent parfois les efforts déployés par les nations qui n'en ont pas introduit pour protéger leurs espèces menacées. Il est satisfaisant de constater que le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont déjà retiré leurs réserves et que la Suisse en a retiré quelques-unes. Il semble que tous les Etats membres de la CEE s'appêtent à retirer leurs réserves le 1er janvier 1984. Mon voeu le plus cher est donc que les Parties ayant formulé des réserves, envisagent de les retirer dès qu'elles le pourront. Une telle décision, prise par toutes les Parties ayant émis des réserves, aurait l'effet extrêmement bénéfique d'assurer aux espèces en danger, la protection ou la surveillance qui leur est due, de l'avis de la majorité des Parties.

Les Parties pourraient souhaiter examiner si la définition de l'expression "menacée d'extinction", telle qu'elle est appliquée dans le texte de la Convention, ne devrait pas être réévaluée à la lumière de nouvelles données, de la connaissance améliorée de la biologie de certains animaux, de la nature changeante des menaces et de l'intensité avec laquelle celles-ci affectent les animaux et les plantes. Le PNUE et l'UICN coopèrent en matière de recherche dans ce domaine qui est susceptible d'intéresser particulièrement les Parties.

Une session extraordinaire des Parties aura lieu ici le 30 avril afin de discuter un amendement qui permettrait l'adhésion à la Convention de la Communauté économique européenne et d'autres unions économiques. Ceci pourrait constituer une étape importante. Cependant, vu les difficultés consécutives au fait que l'amendement financier adopté en 1979 n'est pas encore entré en vigueur, il serait peut-être utile que les Parties n'envisagent d'introduire de nouveaux amendements que si ces derniers sont susceptibles d'avoir des répercussions positives nouvelles sur l'efficacité de la Convention.

Monsieur le Président, distingués participants, je sais que certains Etats Parties se sont inquiétés de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUE de cesser de consentir des contributions financières régulières d'ici à la fin de l'année. Cette décision ne doit pas être interprétée comme un signe que le PNUE s'appête à priver purement et simplement la CITES de son appui financier.

Je vous rappelle que les directives que nous avons reçues à Stockholm - et qui ont été confirmées l'an passé à la session spéciale de Nairobi - insistent sur l'aspect catalytique de notre rôle. Le PNUE est d'avis qu'il a rempli sa mission: depuis la naissance de la CITES nous lui avons apporté un soutien financier direct de 1,6 millions de dollars. En dépit de la nature aléatoire actuelle du financement global du PNUE, nous avons appliqué la promesse faite au Costa Rica d'apporter une contribution finale de 175'000 dollars pour la période 1982-1983.

Le total ne tient pas compte du soutien financier direct du PNUE aux réunions régionales non plus que de notre contribution indirecte au programme global de l'UICN, par exemple.

Le PNUE est d'avis que cette Convention a atteint sa majorité. Puisque la CITES a démontré dans les faits son efficacité aux gouvernements, nous pensons que l'heure est venue pour les Parties d'assumer la charge totale du financement régulier. Cependant, si tel est votre vœu, le PNUE est prêt à continuer de gérer le fonds d'affectation spéciale.

Je sais que certaines Parties sont préoccupées par la déduction de treize pour cent que réalise le PNUE en échange de cette fonction. Ce chiffre a été fixé par l'ONU et n'est pas sujet à négociation. Toutefois, je rappelle aux Parties qu'en vertu de notre accord avec l'UICN, la moitié de ces déductions reviennent à l'Union pour lui permettre de couvrir une partie des frais d'administration du Secrétariat de la CITES. Ainsi, en termes réels, il s'agit d'une déduction de six et demi pour cent. Cela ne me semble pas injuste étant donné que le PNUE est chargé de la gestion des projets, des comptes et du recouvrement des contributions impayées, toutes fonctions qui coûtent cher et prennent du temps.

Les dispositions actuelles concernant le fonds d'affectation spéciale seront caduques le 31 décembre 1983. Si vous souhaitez que se poursuivent les contributions à un fonds d'affectation spéciale de l'ONU, il est impératif que cette session prenne une décision me demandant d'obtenir l'accord du conseil d'administration qui se réunira le 11 mai prochain, et du secrétaire général des Nations Unies, pour qu'il proroge les dispositions présentes pour une durée que vous aurez déterminée.

Monsieur le Président, distingués participants, je tiens à vous assurer que votre décision concernant le fonds d'affectation spéciale ne modifiera en rien le soutien permanent que le PNUE accorde à la CITES. Bien que notre rôle de gardien de cette Convention se termine, nous envisageons avec satisfaction de maintenir notre aide en tant que partenaire. Dans notre nouveau rôle, nous poursuivrons nos activités prioritaires de soutien, et nous continuerons à examiner favorablement, dans la limite de nos ressources disponibles, les demandes d'aide financière et logistique "projet par projet". A cet égard, je vous informe que nous finançons déjà deux projets, indépendamment de la contribution de base du PNUE.

Monsieur le Président, distingués participants, il ne me reste plus qu'à demander instamment à tous les gouvernements qui n'ont pas encore déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion à la Convention, de le faire dès que possible, et aux membres de redoubler leurs efforts pour mieux appliquer la CITES. Je vous remercie.

DISCOURS PRONONCE PAR MONSIEUR F. WAYNE KING,  
AU NOM DU DIRECTEUR GENERAL DE L'UNION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES SES RESSOURCES

Excellences, Messieurs les Ministres, hôtes distingués, Messieurs les délégués et participants à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention.

La quatrième session de la Conférence des Parties à la CITES peut, à juste titre, être considérée comme un dixième anniversaire, puisqu'elle a lieu 10 ans après l'adoption de la Convention à Washington, le 3 mars 1973. Mais la présente session marque aussi un vingtième anniversaire, celui de la résolution de l'Assemblée générale de l'UICN, tenue à Nairobi en 1963, qui recommandait formellement l'élaboration de la Convention. Il est important de se rappeler que la CITES n'est pas née à Washington, mais ici, en Afrique. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement heureux que cette quatrième session ait lieu sur le continent où la Convention vit le jour.

La proposition de contrôler le commerce international des trophées de chasse a été formulée pour la première fois lors de la "Conférence sur la conservation dans les Etats africains modernes", tenue à Arusha, en 1961, parrainée par l'UICN et co-parrainée par la FAO et l'Unesco. Cette proposition reconnaissait que les efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre le braconnage ne pouvaient être couronnés de succès que si les pays industrialisés menaient parallèlement une action concertée pour contrôler la demande d'espèces sauvages menacées et de produits d'espèces sauvages. Suite à la résolution de Nairobi, l'UICN prépara les premiers projets de convention dont elle soumit pour commentaire le texte à l'ensemble de ses membres. Ces projets de convention, s'ajoutant au projet élaboré par le Gouvernement du Kenya et à une recommandation ferme émanant de la Conférence de Stockholm de 1972, constituèrent la base de la Conférence plénipotentiaire de Washington. Il n'en demeure pas moins que la CITES a ses racines en Afrique et qu'il est particulièrement agréable à l'UICN de constater que 27 Etats africains sont aujourd'hui Parties à la Convention.

Nous avons eu l'honneur, avec le PNUE, d'être associés à la mise en oeuvre de cette Convention dès le départ. Je désire, au nom du directeur général et du Conseil de l'UICN, exprimer notre entière satisfaction devant les présentes dispositions chargeant l'UICN d'administrer le Secrétariat pour le PNUE et les Etats Parties à la Convention, et notre volonté de les maintenir vu les avantages mutuels qu'elles présentent. Elles incluent notamment la mise à disposition de services administratifs et de gestion financière au siège de l'UICN; les services de consultation scientifique de la Commission de l'UICN pour la sauvegarde des espèces; la préparation, le traitement et l'analyse des données portant sur le commerce, la conservation et la législation, par le Centre de l'UICN de surveillance continue de la conservation et le Centre de l'UICN du droit de l'environnement; et enfin le réseau d'information et de communication établi avec l'aide du World Wildlife Fund par le biais des bureaux "TRAFFIC" existant dans le monde.

Je voudrais aussi exprimer notre vive satisfaction devant les excellentes relations de travail que nous entretenons avec les autorités scientifiques et les organes de gestion des Parties à la Convention; l'étroite coopération avec nos collègues du PNUE pour l'administration du Secrétariat; le soutien apporté par le World Wildlife Fund et d'autres donateurs non gouvernementaux à des projets spécifiques afin d'aider à l'application de la Convention.

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les négociations entreprises auprès des autorités suisses pour l'obtention d'un statut international sont sur la bonne voie et constitueront aussi une base juridique favorable pour les travaux du Secrétariat CITES.

Il est heureux de constater que, dans un monde où le dialogue "Nord-Sud" et entre pays industrialisés et en développement devient de plus en plus difficile, où les divergences économiques et politiques sont nombreuses, nous restons à même de poursuivre notre coopération technique avec efficacité, pour la défense de notre cause commune, la Conservation.

DISCOURS DE MONSIEUR M.P.K. NWAKO, MINISTRE DU COMMERCE ET  
DE L'INDUSTRIE, PRONONCE LORS DE LA SEANCE DE CLOTURE  
DE LA QUATRIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

Monsieur le Président, Messieurs les ministres, Excellences, membres du corps diplomatique, distingués délégués, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, je voudrais vous dire combien nous avons été heureux et honorés de vous avoir en notre compagnie au cours de ces deux dernières semaines.

Pour nous, la quatrième session de la Convention sera une occasion de souvenir pendant de longues années encore.

Par exemple, la très probable éventualité que certaines des résolutions adoptées au cours de cette session soient évoquées lors de futures sessions de la CITES en tant que "résolutions de Gaborone" pourrait, en elle-même, être une source de fierté et d'encouragement pour les efforts que ce petit pays en développement accomplit afin de remplir ses obligations envers l'application de la Convention. Je suis persuadé également que cette auguste assemblée aura joué un rôle important pour renforcer la conscience de notre peuple à l'égard de la conservation et cela en démontrant très clairement que la nation ne porte pas le fardeau de la conservation qu'en son nom propre, mais aussi pour l'humanité tout entière et, de plus, que c'est une responsabilité que chaque nation partage avec l'ensemble de la communauté.

Ce serait une grande surprise si le message de ces deux semaines de discussion, relatif à la conservation de la faune et de la flore, suivait le même destin au Botswana que celui rencontré par la semence de la Bible qui retomba sur un sol rocailleux. Vous aussi, j'en suis sûr, aurez la possibilité d'évaluer la situation de la conservation au Botswana d'une manière aussi critique que le permettra votre séjour dans ce pays, en particulier en ce qui concerne la politique et les mesures que nous avons adoptées en matière de conservation et les obstacles que nous avons à affronter pour mettre en oeuvre la Convention.

Je sais que la principale raison de votre séjour de deux semaines était d'examiner les activités passées de votre Convention et de planifier l'avenir. A cet égard, vous avez traité de questions relatives à l'avenir du Comité permanent, les problèmes financiers de la Convention, les rapports des divers comités et des Parties et la mise en oeuvre de la Convention. Vous avez aussi entrepris le premier examen décennal des annexes, afin de déterminer leur pertinence présente et, comme toujours, vous avez examiné les propositions d'amendement des annexes présentées par certains pays.

Comme vous le savez très bien, le Botswana est actuellement l'un des pays du monde parmi les plus richement dotés quant à la diversité et à l'abondance de leur faune et de leur flore sauvages. Le pays souscrit pleinement au principe de l'utilisation efficace de ses ressources dans l'intérêt économique de ses habitants. Simultanément, en raison de certaines pressions sur son environnement, le Botswana est probablement l'un des pays parmi ceux qui doivent le plus faire prendre conscience à leur peuple de la nécessité de la conservation des ressources naturelles s'ils ne veulent pas les anéantir et, paradoxalement, se trouver finalement parmi les pays les plus pauvres du monde. Je crois que d'autres pays et régions peu développés naviguent plus ou moins dans le même bateau mais, de toute évidence, la façon dont ces problèmes sont traités varie d'un pays à l'autre. J'ai appris que ces questions ont été touchées lors de cette session et que des

résolutions ont été formulées de la manière la plus réaliste et la plus pragmatique possible, et que vous avez résisté à la tentation de succomber aux points de vue les plus extrémistes des groupes de pression constitués par les utilisateurs ou les préservateurs. Le Botswana se félicite de cette évolution et estime très sérieusement qu'un excès de lois, tant au niveau national qu'international, est coûteux et en général contre-productif. Ainsi, alors que nous partageons avec d'autres Parties à la Convention la crainte qu'un commerce sans restriction du léopard pourrait menacer la survie de cette espèce dans d'autres parties du globe, nous pensons qu'encourager un commerce contrôlé est un moyen plus sûr de garantir sa survie au Botswana que l'interdiction de tout commerce, parce que l'élément essentiel qu'il faut prendre en considération, chaque fois qu'une partie de son aire de répartition est évaluée dans la perspective d'opérations concurrentes, est sa valeur économique à un moment donné et non dans un avenir indéfini. Il va sans dire que toute résolution inutilement restrictive peut, dans certains cas, réduire l'avantage potentiel en matière de conservation que le commerce confère à la faune et à la flore sauvages. Il ne fait pas de doute que certaines perceptions théoriques peuvent parfois être plus séduisantes quant à leur valeur que des considérations pratiques.

Cependant, j'ai la ferme conviction que l'avenir de cette Convention se trouve aussi dans l'adoption d'une vision réaliste des choses qui non seulement considère les problèmes tels qu'ils se présentent, mais qui tienne aussi compte des capacités et des limites, ainsi que des intérêts divers et parfois divergents de chaque pays ou région. Je ne doute pas que cette session a pris des décisions appropriées à chaque cas.

Je souhaite cependant que chaque délégation retournant chez elle maintenant présente les décisions ou recommandations de cette session à son gouvernement de façon à ce qu'elles puissent être mises en oeuvre et que votre séjour de deux semaines à Gaborone porte les fruits de votre dur labeur. Nous, au Botswana, ferons de notre mieux pour appliquer les recommandations ou décisions que nous sommes en mesure de mettre en oeuvre.

Nous pensons aussi, Monsieur le Président, que si la CITES ne doit pas avoir pour objectif d'empêcher les Etats de commercialiser les espèces qui ne sont en aucune façon actuellement menacées d'extinction, lorsque des espèces sont manifestement menacées d'extinction et que les données scientifiques existent pour le démontrer, on doit pouvoir espérer que les Parties ne refuseront pas de manière intransigeante d'écouter les voix de la raison. Un compromis heureux peut permettre de réaliser beaucoup, étant donné que la Convention, comme toute autre organisation, ne peut avoir que la vigueur que ses membres veulent bien lui accorder. Le fait que vous n'ayez pas débattu que de l'examen décennal des annexes, mais aussi des demandes ordinaires d'amendements considérés comme nécessaires, est un signe démontrant la souplesse de votre organisation, laquelle tient compte en tout moment des conditions existantes. Vous méritez des félicitations pour cette souplesse.

Monsieur le Président, votre Convention, entre autres choses, a débattu des voies et moyens de combattre le commerce illégal des produits de l'éléphant d'Afrique par le biais d'une surveillance continue de leur commerce licite. Ceci présente un intérêt particulier pour mon pays, puisque, en raison notamment du braconnage et du commerce illicite des produits de l'éléphant, nous avons dû suspendre la chasse à l'éléphant à partir de cette année. Nous surveillerons la situation très étroitement, jusqu'à ce que nous soyons certains que la réouverture de la chasse soit suffisamment contrôlable pour ne pas mettre l'éléphant d'Afrique en danger au Botswana. J'espère sincèrement que vous nous aiderez dans notre effort de conservation de l'éléphant d'Afrique, par exemple en examinant avec grand soin tout permis

ou toute transaction, concernant des produits de l'éléphant, qui apparaîtrait sujet à caution, et en prenant, le cas échéant, les mesures appropriées.

Comme nous devons entreprendre une étude de la population actuelle de l'éléphant et de sa dynamique, mais que nous sommes à court d'argent en raison de la récession mondiale et de la sécheresse qui affecte notre pays pour la seconde année consécutive, toute aide, d'où qu'elle vienne, sera la bienvenue.

Monsieur le Président, je sais que vous avez été très occupés et il n'est donc pas dans mes intentions de vous retenir plus longtemps. Je voudrais toutefois vous exprimer une fois encore, au nom du Gouvernement et du peuple du Botswana, le plaisir que nous avons eu à vous avoir parmi nous et notre souhait de bon retour dans vos foyers.